2	0	2	6	_	S	I	S	T	_	U	S	T	_	2	0	3	-	0	3

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Acheteur
Ministère de la Transition Ecologique représenté par la direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer (DEALM) de Mayotte

Objet du marché
Hydrocurage des ouvrages d'assainissement sur le réseau routier national de Mayotte

Lot		
N° :	1	: Hydrocurage des ouvrages d'assainissement sur la RN1 en totalité (de Mamoudzou jusqu'à Mtsamboro), la RN2 (Commune de Mamoudzou) et RN4 (Petite Terre)

Marché passé selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 à R.2123-5 du Code de la commande Publique, et conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-2 alinéa 2, R.2162-4 2° et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

Le présent marché se réfère au Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 et publié au Journal officiel de la République française du 1er avril 2021.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur (mois zéro).

Date du marché
Numéro d'EJ du contrat
Code CPV Principal
45232410
Minimum - Maximum
Minimum TTC : Cf. article 2-1 Maximum TTC : Cf. article 2-1
Imputation
BOP 203

L'acte d'engagement comporte ____ pages et les annexes n°____

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)
Monsieur Olivier KREMER, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte, nommé par arrêté ministériel du 16 juin 2025 et titulaire de la délégation de signature du Préfet de Mayotte par arrêté préfectoral N° 2025-SG-DEALM-324 en date du 15 juillet 2025.

Ordonnateur
Monsieur le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement, du logement et de la Mer (DEALM) de Mayotte

Autorité chargée du contrôle budgétaire
Contrôleur Budgétaire Régional (CBR)

Comptable public assignataire
Direction régionale des Finances publiques de Mayotte Avenue de la Préfecture BP 501 97 600 Mamoudzou 02.69.61.16.40 / 02.69.61.18.60 drfip976@dgfip.finances.gouv.fr

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux art. R.2191-60 et R.2191-61 du CCP
Monsieur Olivier KREMER, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte, nommé par arrêté ministériel du 16 juin 2025 et titulaire de la délégation de signature du Préfet de Mayotte par arrêté préfectoral N° 2025-SG-DEALM-324 en date du 15 juillet 2025.

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

❑ **Je soussigné,**

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

❑ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 2

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 3

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant __

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant __

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) **N° 2026_SIST_UST_203-03** et des documents qui y sont mentionnés;

- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP.;

❑ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par:

Mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations d'hydrocurage des ouvrages d'assainissement sur le réseau routier national de Mayotte.

Le présent contrat est un accord-cadre mono-attributaire au sens de l'article L.2125-1.1° du CCP. Il s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande tel que définit aux articles R.2162-2 alinéa 2, R.2162-13 et 2162-14 du CCP et aux stipulations contractuelles fixées dans ces conditions particulières et générales.

Il s'agit d'un marché de travaux au sens de l'article L. 1111-5 alinéa 1 du CCP.

2-1. Détermination des prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 fixé en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

L'opération de travaux est allotie, les prestations définies au CCAP sont réparties en 2 lots.

Conformément à l'article R-2162-4.2°, le présent accord cadre est conclu sans montant minimum mais seulement avec un maximum en valeur soit 1 200 000 € HT, pour le lot n°1, pour toute la durée du marché, périodes de reconduction comprises.

Les minima et maxima de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés ainsi :

Lot	Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
LOT 1	Aucun	Aucun	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €

Les prestations seront rémunérées par application des prix du bordereau des prix du présent accord-cadre.

❑ **Groupement conjoint**

En cas de groupement conjoint, le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement** ainsi que la répartition de la rémunération correspondante sont joints en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire y indique en outre le montant de sa prestation de mandat.

2-2. Montant sous-traité

Les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance seront effectuées à l'occasion de chaque commande.

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE ET DELAIS DE REALISATION

3-1. Durée de validité du marché

Le marché est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa notification. Il pourra être reconduit trois (3) fois à la date anniversaire de sa notification, par période de douze (12) mois sans que sa durée totale puisse excéder quarante-huit (48) mois.

Les commandes pourront être adressées dès notification du marché jusqu'à l'expiration de cette durée.
Le marché pourra être reconduit tacitement selon la périodicité suivante :

Période	Durée
Période ferme	12 mois
Reconduction n° 1	12 mois
Reconduction n° 2	12 mois
Reconduction n° 3	12 mois

Si le RPA ne souhaite pas reconduire le marché, il doit se prononcer au moins 3 mois avant la fin de la période en cours.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

3-2. Durée et délai de réalisation des bons de commande

Le délai d'exécution afférent à chaque commande, ainsi que son point de départ, seront précisés dans le bon de commande ou le cas échéant par ordre de service.
La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité du marché majorée de la valeur suivante :

Lot	Valeur
1	4 mois

ARTICLE 4. ENGAGEMENT D'INSERTION

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières et notamment des articles 11 et suivants relatifs à la clause sociale d'insertion professionnelle du CCAP,

❑ M'engage sans réserve à :

- Réserver, dans l'exécution du marché du présent acte d'engagement, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué dans l'article 11.2 du CCAP à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- Prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné dans l'article 11.4 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales.

- Fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

❑ Nous nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants groupés solidaires, représentés par : ………………………………………………………………………………………………… mandataire du groupement, à :

- Réserver, dans l’exécution du marché du présent acte d’engagement, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué dans l’article 11.2 du CCAP à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- Prendre l’attache du facilitateur de la clause sociale désigné dans l’article 11.4 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales.
- Fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

❑ Nous nous engageons sans réserve, en tant que groupés conjoints représentés par : ………………………………………………………………………………………………… mandataire du groupement, à :

- Réserver, dans l’exécution du marché du présent acte d’engagement, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué dans l’article 11.2 du CCAP à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- Prendre l’attache du facilitateur de la clause sociale désigné dans l’article 11.4 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales.
- Fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

ARTICLE 5. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

❑ **Prestataire unique**

L’acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :		clé RIB :	
code banque :		code guichet :	
IBAN			
BIC (par SWIFT)			

Toutefois, l’acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

❑ **Groupement solidaire**

L’acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro : clé RIB :

code banque : code guichet :

IBAN

BIC (par SWIFT)

❑ Les soussignés prestataires groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés solidaires.

Toutefois, l’acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

❑ **Groupement conjoint**

L’acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro : clé RIB :

code banque : code guichet :

IBAN

BIC (par SWIFT)

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

❑ **Prestataire unique**

Le prestataire désigné ci-devant :

❑ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **Groupement solidaire**

Les prestataires désignés ci-devant :

❑ **refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir
2	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir
3	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir

Fait en un seul original
à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Visas	
à : le :	Avis de l'autorité chargée du contrôle budgétaire régional Avis : à : le :

Acceptation de l'offre
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. Le représentant du pouvoir adjudicateur à : le :

Date d'effet du marché
Reçu notification du marché le : Le **titulaire** / **mandataire du groupement** : Reçu le l'accusé de réception de la notification du marché du **titulaire** / **mandataire du groupement** destinataire. Pour le représentant du pouvoir adjudicateur, à : le :

❑ ANNEXE N°___ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Nom du mandataire cotraitant 1	Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants	**Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)**
N°2	
N°3	

Prestations	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1			
TVA ____ %			
TVA ____ %			
Prestation de mandat			
Total mandataire (I)			
Autres cotraitant			
N° 2 TVA ____ %			
TVA ____ %			
N° 3 TVA ____ %			
TVA ____ %			